



Main courante violence antécédents

Par Tempero

Bonjour,

Je souhaite déposer une main courante contre mon ex compagnon pour comportement violent, harcèlement, chantage au suicide et saccage de mon appartement.

J'aimerais juste signaler les faits pour me protéger sans conséquence judiciaire pour lui.

J'ai un doute car il a des antécédents semblables:

Il a fait 1 mois de prison ferme pour être venu chez son ex avec un fusil et menacé de se suicider sous ses yeux.

Y a-t-il un risque quelconque pour lui si je dépose ma main courante ?

En vous remerciant par avance de votre réponse, c'est important.

Par AGeorges

Bonjour Tempero,

Une main courante n'est pas un dépôt de plainte.

La personne objet de la main courante n'en sera pas avertie, et la police ou la gendarmerie ne lancera pas d'enquête.

Signaler des faits ne sert, en principe qu'à accumuler des preuves en vue d'un possible procès qui fera cette fois, l'objet d'un dépôt de plainte.

Cependant, si les faits que vous déclarez sont suffisamment graves, la police ou la gendarmerie peuvent prévenir le Procureur de la République qui peut alors diligenter une enquête.

A vous donc de trouver un juste milieu. Des personnes sanguines peut avoir des mots qui dépassent leur pensée ou se venger sur des objets car ils sont incapable de s'attaquer aux personnes et donc non dangereux.

Par Tempero

Re-bonjour,

Je n'ai malheureusement pas trouvé ce que je cherchais dans votre réponse.

Je souhaite avoir l'avis d'un professionnel pour savoir si la police risque d'engager des démarches ou si elle se limitera à la main courante au vu des faits que je déclare et des antécédents de la personne.

antécédents:

intrusion chez une personne avec port d'arme et chantage au suicide

1 mois de prison ferme

faits que je veux déclarer:

comportement violent et menaçant, coups dans les portes/murs, briser des objets, insultes

j'ai dû fuir de mon domicile (qui n'est pas le sien)

pendant 3 jours il ne voulait pas partir

défoncé joints+vodka

harcèlement continuuel, insultes et chantage au suicide

appartement dévasté

fin de l'épisode en séjour à l'hôpital psychiatrique

Qu'en pensez-vous?

Pour le reste "sanguin" n'est pas le premier mot qui m'est venu à l'esprit après coup, mais nous avons tous nos propres limites.

J'insiste mais cette situation est difficile, je souhaite faire les choses au mieux et me protéger.

En vous remerciant

Par AGeorges

Bonjour Tempero

Il n'est possible à personne, professionnel ou pas, de prévoir exactement la réaction du policier ou du gendarme auprès de qui vous déposeriez une main courante.

Si vous voulez l'avis d'un vrai pro, vous devez poser une question juridique (via la première case de cette page, à droite), deviner la réaction d'un policier n'est pas de nature juridique.

Au plus probable, sur ce que vous citez comme déclaration potentielle, le policier ne laissera pas cela en l'état. Individu en récidive et potentiellement dangereux, pas "guéri" par la prison, sont des éléments à charge importants.

C'est pour cela que je vous ai parlé de juste milieu.

En France, plus de 12 femmes sont tuées chaque mois par leur compagnon. Lisez un peu de documentation autour du Syndrome de Stockholm, pour votre propre réflexion. Croyez-vous que si un policier reçoit votre plainte telle que vous l'avez écrite, Il ne va rien faire ? C'est peu probable.

Donc soit vous réduisez les faits, ce qui va tendre à empêcher la société de vous protéger au mieux, soit vous déclarez les faits tels qu'ils se sont produits, selon vous, et la suite probable est que l'individu sera recherché et arrêté.

Ce qui n'est pas forcément un mal, s'il s'agit, comme dit le bon sens populaire, d'une maladie des boyaux de la tête.